



Route de Cahors – 24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

Tel : 05 53 28 94 57

www.camping-la-bastide.com

contact@camping-la-bastide.com

Commission d'Enquête
PPRI de la Vézère

Par courrier électronique :
ddt-enquete-publique-vezere@dordogne.gouv.fr

Objet : Révision du Plan de Prévention du Risque Inondation de la Vézère

Villefranche, le 10 novembre 2021

Madame, Monsieur,

J'interviens auprès de vous en ma qualité d'exploitant du terrain de camping « La Bastide » à Villefranche du Périgord (66 emplacements) dans le cadre de l'enquête publique que vous diligentez actuellement pour la révision du PPRI Vézère.

Bien que mon établissement ne soit pas situé en bord de Vézère, ni d'ailleurs en bord d'aucune rivière, je me sens particulièrement concernée par cette démarche, qui me semble d'une part ne pas tenir compte du professionnalisme des acteurs du secteur touristiques, et tout particulièrement des exploitants de terrains de camping, et d'autre part devoir avoir des répercussions importantes sur tout le secteur touristique du département.

Sur le professionnalisme des exploitants de terrains de camping :

Beaucoup de gestionnaires de terrains de camping sont depuis très longtemps sensibilisés d'une part à la préservation des espaces naturels, et d'autre part à la sécurité de leurs installations, tant pour ce qui concerne les personnes qu'ils accueillent que pour préserver leur outil de travail.

Cette démarche tient certainement en partie à leurs convictions personnelles, particulièrement pour les « primo-accédants » : l'achat d'un camping est un investissement conséquent, tant sur le plan financier que sur l'énergie qu'il faut déployer pour tenir et développer une telle activité. C'est parfois même l'investissement de toute une famille qui y consacre tout son temps et tous ses efforts, pour un idéal de vie commun, avec comme pierres angulaires la proximité de la nature (et donc sa préservation), et le partage avec les hôtes reçus : Les exploitants de camping les accompagnent dans la découverte de leur région, avec des activités de plein air, la découverte du patrimoine, la découverte de la gastronomie ...

Ce souci du bien-être des vacanciers va ainsi amener l'exploitant à tenir compte de son confort autant que de sa sécurité pendant son séjour, et va l'amener à proposer des activités ou des sites à visiter, mais également des recommandations pour faire ces expériences en toute sécurité.

Ces recommandations naissent bien sûr de l'empathie que les exploitants peuvent ressentir pour leurs campeurs, mais cette pratique est aussi soutenue par la nécessité d'offrir un cadre de vacances agréable et sûr, qui donnera au vacancier l'envie de revenir et/ou de recommander l'établissement.

Sur le plan des installations du camping, cette considération concernant la sécurité des campeurs va rejoindre le besoin que les exploitants ont de prolonger la durée de vie de leur matériel : ils vont ainsi l'installer et l'utiliser aux endroits et dans les conditions qui vont permettre de garantir les meilleures conditions de sécurité pour les biens comme pour les personnes, en s'appuyant le cas échéant sur les informations disponibles concernant les risques extérieurs (vents, pluies, incendies, inondations, ...) et en s'appuyant sur les différentes solutions techniques proposées par les fabricants.

Bien entendu, cette approche générale peut peut-être souffrir quelques exceptions, mais je suis sûre qu'elles sont peu nombreuses ; il me semble important que les exploitants de campings connaissent au mieux les risques (y compris les risques naturels) qui peuvent survenir au sein de leur établissement comme sur la zone géographique que leurs vacanciers peuvent découvrir pendant leurs vacances, mais de leur laisser proposer des solutions pour éliminer ces risques, et à défaut en limiter la probabilité d'occurrence, ou la gravité des conséquences de leur réalisation, en s'appuyant éventuellement sur leurs fournisseurs et prestataires habituels (en matière d'inondations, de nombreuses avancées technologiques ont vu le jour, en termes de flottabilité et/ou d'ancrage de matériel, par exemple).

Sur les répercussions possibles de la révision du PPRI sur le tourisme en Dordogne

Les campings de Dordogne sont les principaux hébergeurs marchands du département ; outre les activités locales induites directement par leur exploitation (approvisionnements alimentaires et non alimentaires, prestations de service (maintenance, entretiens d'espaces verts, entretiens de linge, ...), les campings et leurs vacanciers restent apporteurs d'activité pour tous les commerces locaux (commerces, restaurants, bars, sites touristiques, ...)

Les conditions d'exploitation des campings en bord de rivière, après la révision envisagée du PPRI, pourraient être largement impactées et impliquer la diminution du nombre de lits marchands, soit directement par la suppression d'hébergements (mobile homes, caravanes, ...) soit parce que les conditions d'exploitation de certains campings ne seront plus rentables, et conduiront à la fermeture de certains établissements, ou qu'elles empêcheront leur cession.

Je crains que la diminution du nombre de lits marchands n'impacte l'équilibre de tout le secteur touristique :

Les cafés, bars, restaurants, sites touristiques, auront ainsi une moindre clientèle touristiques, ce qui impactera leurs résultats, et pourra provoquer au mieux des réductions de périodes d'ouverture, voire des fermetures.

La diminution de cette offre touristique aura alors un impact sur les hébergements touristiques restants, le secteur géographique perdant alors une partie de son attractivité.

C'est un aspect que nous avons déjà expérimenté en 2020 et en 2021, des suites de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et aux mesures sanitaires prises pour l'endiguer : Une partie de notre clientèle, et nous l'avons particulièrement vu parmi nos « habitués », ne sont pas venus en 2020 car ils n'étaient pas sûrs de trouver les activités habituelles qui font pour eux l'attractivité de notre destination (sites touristiques, centres de loisirs, ...)

Par ailleurs, nous avons été submergés de demandes, mi juillet 2021, lors de l'annonce de la mise en place du passe sanitaire, parce que les vacanciers voulaient vérifier ce qu'ils pourraient faire ou pas pendant leurs vacances, amenant même parfois des annulations de séjour.

Ainsi, une diminution de l'offre touristique globale pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble du département, et il me semble que la révision actuelle du PPRI de la Vézère devrait en tenir compte.

Je me tiens bien entendu à la disposition de votre commission d'enquête si vous souhaitez que je développe plus avant les arguments présentés, et vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above the name Béatrice COUPEAU.

Béatrice COUPEAU